



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2017

**Présents :** Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Jean THOREUX, Mathilde CORTAMBERT, Géraldine BRUYERE, Catherine PARISOT, Benoit JUGNET, Thierry DELHOMME, Jean-Claude WAEBER, Daniel DUMONTET, Sandrine BARRAUD, Marie-Christine GRIFFON

**Absents, excusés :** Daniel LEDUC,

**Animateur de séance :** Benoit JUGNET

**Secrétaire de séance :** Annie VOUILLON

**Participait sans voix délibérative :** Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 20 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibérations du mois

### Travaux et projets en cours

#### ➤ **Atelier relais IM'POSE**

Le Maire informe le conseil d'une réunion de travail qu'il a eue avec la société IM'POSE et le cabinet d'architecte, concernant l'avancement du dossier de l'atelier relais.

Le montant des travaux augmente au fil des préconisations des bureaux d'étude, il convient donc de le stabiliser à un niveau qui soit un compromis entre les possibilités financières du locataire et l'intérêt des propositions liées à la qualité du résultat attendue.

Un travail de réflexion doit donc être conduit pour diminuer certains postes et finaliser l'APD.

Le conseil municipal donne carte blanche au Maire pour accompagner la société et faire avancer le projet, valider l'APD et lancer la consultation des entreprises dans les meilleurs délais, étant précisé que le planning initial est compliqué à respecter.

#### ➤ **Maison des associations**

Les travaux de rénovation intérieure du rez-de-chaussée sont en cours de réalisation.

Le retard pris sur l'ensemble du projet reste important, il devient urgent de connaître la date de fin de chantier pour prévoir la visite de la commission de sécurité qui permettra la réouverture au public.

#### ➤ **Vente zone artisanale**

##### ○ **Demande M. Nicolas MAZOYER**

Thierry MICHEL fait part au conseil municipal de la demande de M. Nicolas MAZOYER, entrepreneur forestier, pour l'acquisition d'un terrain d'environ 1 200 m<sup>2</sup>, dans la future zone artisanale, afin d'y construire un local professionnel.

Le conseil municipal prend acte de la requête qui ne pose pas de problème de principe et se positionnera quand les lots seront définis.

#### ➤ **Vente patrimoine immobilier**

##### ○ **Maison FEUILLET – Appartement T4**

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'agence immobilière AGI, mandatée pour la vente de biens du patrimoine immobilier communal, qui indique que M. François CHAPELIER souhaite se porter acquéreur d'un appartement type 4 (2<sup>ème</sup> étage) de 78.97 m<sup>2</sup>, sis au n° 7 rue de Saint Pierre (section AB 579)

Le conseil municipal accepte cette proposition.

### Personnel communal

#### ➤ **Stagiaire MDP**

Le Maire rappelle au conseil municipal l'accueil, à la maison des patrimoines, d'une stagiaire, étudiante en Master Histoire Civilisations Patrimoine, du 13 mars au 9 juillet 2017, soit sur une durée supérieure à deux mois.

Il rappelle que d'après l'article L124-6 du code de l'éducation, le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois, qu'ils soient consécutifs ou non.

Il précise que cette gratification est décomptée selon la présence effective du stagiaire. Le calcul de la gratification est ainsi effectué sur la base du nombre d'heures de présence effective.

Le Maire propose de retenir la gratification minimale de 3.60 euros brut par heure, correspondant à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L241-3 du code de la sécurité sociale,

Le conseil municipal :

- accepte la proposition du Maire de verser à la stagiaire une gratification pour un montant horaire de 3.60 euros brut, correspondant à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale,
- prend note que cette indemnité, inférieure au seuil de franchise, sera exonérée de charges sociales,
- décide de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision.

## **Questions financières**

### **➤ Subventions aux associations**

Jean-Claude WAEBER fait part au conseil municipal des propositions de la commission quant à l'attribution des subventions aux associations communales.

Quelques principes sont rappelés :

#### **Attribution des subventions**

- les subventions sont attribuées pour soutenir le fonctionnement d'une association, l'aider en cas de déficit à l'occasion de l'organisation d'une manifestation ou d'une activité, contribuer à conduire un programme ambitieux dans l'intérêt de la Commune. Le conseil municipal souhaite éviter qu'elles ne servent à soutenir une manifestation ou une activité ayant pour finalité de dégager un résultat, ni même à augmenter l'éventuel bénéfice de la structure.
- une demande écrite est exigée, comprenant :
  - o le bilan des actions engagées.
  - o la situation financière de l'association : produits et charges de l'exercice, résultat et ensemble des placements et autres sources de financement complémentaire.
  - o les projets en cours, la composition actualisée du conseil d'administration et du bureau.

Le conseil municipal décide qu'à l'avenir tout dossier non reçu ou incomplet ne sera pas traité et aucune subvention ne sera accordée.

#### **Gratuité des salles**

- les salles sont accordées gracieusement dans le cadre de manifestations culturelles, à but humanitaire, social, pédagogique, en cas de prise de risque au sens le plus noble du terme : innovation, ouverture à des publics défavorisés, risque de déficit...
- la gratuité ne sera pas accordée pour les manifestations ayant pour finalité de générer des bénéfices pour l'organisateur.
- dans tous les cas, le bénéficiaire doit passer un contrat de location, s'acquitter de la location de la salle sans préjuger de la décision de la Commune. Si le conseil municipal décide d'attribuer une gratuité, celle-ci sera reversée sous forme de subvention.

Le Maire précise que le CCAS participait jusqu'en 2016 à l'attribution de subventions dans le domaine social. Il indique que suite à la dissolution du CCAS de Matour et à la création du CIAS des ajustements seront à prévoir selon les décisions prises par la communauté de communes St Cyr la Mère Boitier.

Le conseil municipal décide de maintenir la même base de subventions qu'en 2016 et demande à Jean-Claude WAEBER de présenter au prochain conseil un projet définitif pour validation dans le cadre du vote des budgets.

## **Commissions :**

### **➤ Commission tourisme**

#### **▪ Tarifs snack**

Annie VOUILLON indique au conseil municipal qu'une nouvelle carte sera proposée au snack du camping pour la prochaine saison.

Elle en présente les tarifs que le conseil municipal valide à l'unanimité.

#### ▪ **Location vélos**

Annie VOUILLON présente au conseil municipal une proposition de la commission tourisme pour mettre, en place au sein du camping, un service de location de vélos à assistance électrique durant la saison estivale.

Le conseil municipal face aux coûts de location et d'entretien décide de renoncer à ce projet.

#### ▪ **Barnum jeux**

Annie VOUILLON fait part au conseil municipal de la proposition de la commission de mettre en place un barnum contenant des jeux (billard, fléchettes, babyfoot...) qui serait mis à disposition de la clientèle et en particulier des adolescents pour lesquels les familles recherchent des activités.

L'emplacement évoqué se situe sur la pelouse entre la piscine et le snack.

Le conseil municipal accepte cette proposition mais souhaite que la proximité des emplacements de camping et le risque de nuisances sonores pour une clientèle qui aspire au calme et au repos soient pris en compte. En cas d'incompatibilité, un autre emplacement sera recherché

#### ▪ **Travaux piscine**

Thierry MICHEL indique que les travaux de réfection des joints devraient débuter dès la semaine 13 et que la pose de moquette solaire se fera sur des bâches "espaces verts" pour faciliter le désherbage.

Il précise qu'une consultation est en cours pour procéder au changement des bâches recouvrant la piscine. Les matériaux sont de moins en moins solides et résistants et il souhaiterait trouver des composants plus solides qui durent dans le temps.

Il propose enfin de changer l'enrouleur de bâche pour un matériel plus performant, motorisé, permettant une manutention par une seule personne, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

#### ▪ **Alarme incendie**

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal la mise aux normes de l'alarme incendie du centre d'accueil de groupes.

Il précise que suite aux exigences réglementaires un contrat d'entretien doit être passé auprès d'une société agréée.

Il présente le devis de l'entreprise EATON, spécialisée dans ce type de prestations qui propose :

- une vérification annuelle du SSI (Système de Sécurité Incendie)
- fourniture d'un rapport d'intervention
- délivrance du certificat Q7 estampillé APSAD
- une astreinte téléphonique 24h/24h – 7jours/7
- montant annuel HT de 700€.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

#### ➤ **Commission école-cantine :**

Géraldine BRYERE fait le bilan du compte rendu du dernier conseil d'école de la maternelle.

La nouvelle réglementation et les consignes de sécurité applicables dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation Nationale, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, entraînent différentes préconisations en particulier pour le confinement des élèves et la fermeture des accès.

Après avoir salué le travail de la directrice de l'école maternelle, le conseil municipal constate qu'une partie des sollicitations sont réalisables, d'autres semblent disproportionnés et engendreraient des dépenses importantes.

Le conseil municipal décide de faire du mieux possible en restant dans les limites du bon sens, du raisonnable et en appliquant les consignes dont la portée générale et nationale nécessite d'être adaptée au contexte de la Commune de Matour.

#### ➤ **Commission technique**

##### ○ Devis panneaux

Thierry MICHEL indique, qu'en lien avec l'UCIA, une rénovation des supports de promotion de la commune est lancée : panneaux d'information à chaque entrée de l'agglomération, au Sordet" et à la sortie de la commune de CLERMAIN après le croisement de la route de Brandon.

Il explique avoir contacté trois entreprises et présente deux devis.

Le conseil municipal décide de retenir la société IM'POSE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant HT de : 2 196.61€

## **Questions diverses**

### ➤ **Terrasse pizzeria et bacs à fleurs**

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la société "Yannos pizza 2" pour bénéficier d'une terrasse d'été plus vaste afin de développer son activité.

La principale difficulté réside en la présence de bacs à fleurs, scellés dans le bitume qui générera des frais de dépose et de remise en état. Le conseil municipal donne son accord de principe.

Daniel DUMONTET est chargé par le conseil municipal de réfléchir aux solutions techniques et de trouver l'entreprise susceptible d'assurer le travail de finition.

### ➤ **Cession jardin rue de St Pierre – Mme LOUVEAU**

Le Maire informe le conseil municipal de la décision de Mme Christiane LOUVEAU de ne plus louer, à compter du 31 mai 2017, le jardin, rue de St Pierre, mis à sa disposition.

Le conseil municipal accepte cette demande et précise que ce terrain est libre à la location à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

### ➤ **Participation citoyenne**

Le Maire informe le conseil municipal d'un nouveau dispositif proposé par les services de la gendarmerie : "participation citoyenne" mis en place pour lutter contre les petites infractions, incivilités qui s'accroissent régulièrement et touchent particulièrement la commune (dégradation, vols...)

Le conseil municipal accepte le principe d'une rencontre d'information pour connaître les principes de cette initiative et évoquer les solutions envisageables pour améliorer cette situation.

### ➤ **Numérotage place de l'église**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de procéder au numérotage des bâtiments situés place de l'église et en particulier de la mairie qui porte désormais le n° 10 place de l'église.

Il explique que le Service Enfance Jeunesse et le cabinet de kinésithérapie, hébergés dans ces locaux, ne possèdent pas d'affectation de numéro bien que leur entrée soit distincte.

Il propose l'aménagement suivant :

- Section AB n° 679p N° 12 Place de l'église (SEJ – Cabinet de kinésithérapie)

Il présente un plan du nouveau numérotage.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

### ➤ **La Poste**

Thierry IGONNET informe le conseil municipal d'une nouvelle rencontre qu'il a eue avec la Poste.

Face à la baisse continue de l'activité ce service cherche des solutions et informe de la baisse des horaires de présence durant les 3 dernières semaines d'août :

- le matin : permanence à DOMPIERRE LES ORMES
- l'après-midi : permanence à MATOUR
- Le samedi matin : permanence à MATOUR

Il indique que d'autres ajustements et diminutions des horaires sont prévus à partir de 2018.

### ➤ **Renouvellement FSL**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de renouveler chaque année son adhésion au FSL (Fonds solidarité Logement) porté par le département.

Il précise que ce dispositif a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir alors qu'ils éprouvent des difficultés.

De nombreux partenaires participent à son financement (CAF, EDF, compagnies d'eau, bailleurs sociaux, communes...)

Il indique que pour 2017 le montant de la participation s'élève à 0.35€ par habitant.

### ➤ **Rallye 2 cv**

Le Maire fait part au conseil municipal de sa rencontre avec le "Deuch'veau club Charolais" qui organise une sortie le 04 juin 2017 et souhaite faire un circuit sur la commune.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter de recevoir cette manifestation
- de mettre à disposition :
  - o le parc de la Maison des Patrimoines pour garer environ 90 2CV
  - o le pavillon ainsi que les équipements : stands, tables, bancs...
- d'offrir le vin d'honneur

➤ **Demandes de subventions :**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions présentées par :

- ADOT 71
- La clunyoise gymnastique
- CAUE

**Informations diverses**

- Remerciements décès Mme JUGNET
- Invitation lancement saison 2017 – Lab 71 - Le 08/04 à 14h00
- CG 71 - Conférence territoriale MACONNAIS du 06/03/2017
- Météo février 2017

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h30

Com technique le 11 avril

Com tourisme le 11 avril

Pas de réunion maire-adjoints en avril

<b>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : lundi 10 avril 2017 – 20h30 salle du conseil</b>
--